

Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux

Le maire de la commune de BAX... Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune, Considérant les travaux (de déploiement de réseau de la fibre optique de la haute Garonne, ouverture des chambres télécoms existante sous chaussée et trottoir, tirage et raccordements des câbles) qui auront lieu entre le 19/04/202 et le 19/06/2021 de 8h à 19h sur les voie D25,D40C,D74.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Considérant l'intérêt général,

ARRETE :

-Article 1 : La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : D25,D40C,D74, et ce, du 12/04/2021 au 19/06/2021.

-Article 2 : Pendant cette période, une circulation alterné sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores (ou manuellement), sera mis en place.

- **Article 3 :** Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit dans les voies ou les parties de voies suivantes :D25,D40C,D74.

- **Article 4 :** M. le commissaire de police (ou commandant de gendarmerie) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BAX le 09/Avril 2021

Le Maire

Jean Marc MANFRIN

